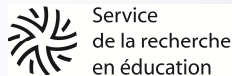


La Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à Genève;

Discours institutionnel et adhésion des acteurs dans la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le décrochage

Territoires et Décrochages scolaires, Nantes, 30 mai – 1 juin

Amaranta Cecchini, Edith Guilley, Verena Jendoubi
Service de la recherche en éducation (SRED)

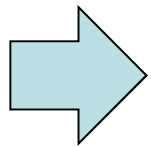


Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Service de la recherche en éducation

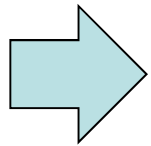
29.05.2018 - Page 1

Axe 3 de TEDS: politiques de lutte contre le décrochage: partenariats, formations et dispositifs

- Au niveau politique, le décrochage scolaire s'est construit comme un problème public



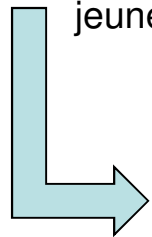
Mobilisation de nouveaux acteurs à la périphérie du système éducatif



« Nouvelles configurations d'acteurs (partenariat, réseau...) qui interrogent la forme scolaire » (Berthet et Zaffran, 2014)

La Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18): une nouvelle réforme

- Les élèves devront poursuivre leur formation jusqu'à 18 ans
- Le but est de permettre à chaque jeune d'obtenir un diplôme
- Concrètement, 3 axes:
 - Renforcement du suivi et de l'orientation
 - Développement d'un guichet unique (CAP Formations) pour les jeunes déjà en rupture
 - Développement d'une nouvelle offre de formation préprofessionnelle pour mieux préparer les jeunes à démarrer un apprentissage



Accent sur la formation professionnelle

La Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18): une nouvelle réforme

Renforcement du suivi :

- Dans les établissements, équipes médico-psycho-sociales chargés du suivi des élèves
- Dans un établissement spécifique (Lullin), équipes pluri-professionnelles pour un accueil individualisé de jeunes connaissant des difficultés dans leur parcours et pour appuyer les autres établissements

Nouvelle offre de formation pré-professionnelle:

- Par ex: stages par rotation (1 an): stages de quelques semaines dans les écoles professionnelles pour expérimenter des métiers

Objectifs de la présentation

Accent sur le « processus de traduction » de la politique publique
(Lascoumes et Le Galès, 2012)

Comment les acteurs de la mise en œuvre traduisent-ils FO18?
Quelles sont leurs positions, questionnements?
Quelles tensions émergent entre ces acteurs?

Une approche qualitative

- Analyse documentaire
- Observation directe (journée de synthèse de groupes de concertation)
- Entretiens semi-directifs (n=10) avec acteurs de la mise en œuvre
 - Département de l'Instruction publique au niveau secondaire I et II (voie générale et professionnelle, enseignement spécialisé, associations d'enseignants)
 - Structures communales
 - Associations de parents

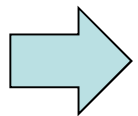
« Processus de traduction » de FO18

Positions, questionnements, tensions
entre les acteurs de la mise en œuvre...

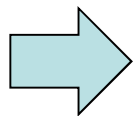


Une conception de FO18 qui se confronte à la réalité du terrain

- Conception par les « *hautes sphères* » qui ignorent la réalité du terrain et jugée comme non suffisamment collective (absence d'institutions considérées comme incontournables: asso. patronales, dép. de l'économie)



Mesures jugées comme trop théoriques, qui ne tiennent pas compte des contraintes professionnelles et organisationnelles voire qui sont « *inapplicables* »



Mesures jugées comme trop scolaires et ne répondant pas réellement aux besoins des décrocheurs

Autant de publics cibles que d'acteurs ...

- Différentes visions / représentations du public cible : « *décrocheurs, ça veut dire quoi?* », « *entre les différentes écoles, on n'a absolument pas la même vision* »
- Quels critères de décrochage retenir? (notes versus parcours scolaire, absentéisme, motivation...)

...une focalisation sur les caractéristiques personnelles de l'élève

- « *Élève fragile* », « *ascolaire* »...
- Ce focus sur l'élève affaiblit la vision systémique où l'école fait partie du problème du décrochage
- « *approche curative* » des élèves (= action psycho-médicale centrée sur l'élève)

Renforcement du suivi des élèves: gestion administrative et accompagnement personnalisé

Deux niveaux de suivi:

- administratif (par ex. comptage des mineurs hors du système de formation, signalement des élèves à risque de décrochage),
- accompagnement socio-éducatif

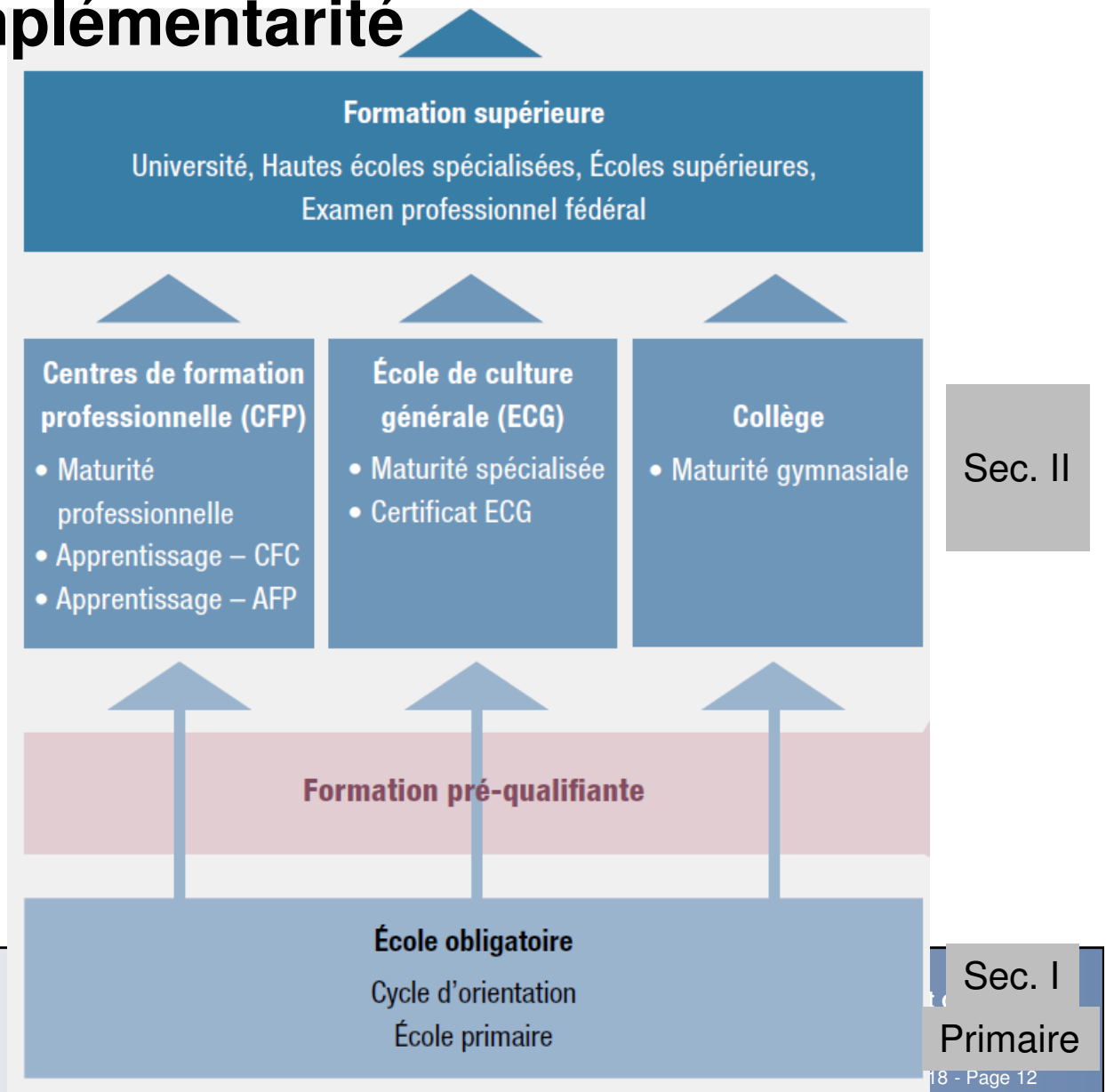
Deux niveaux de suivi considérés comme complémentaires (acteurs du DIP) ou considérés comme concurrents (communes: craintes que l'accompagnement soit de moins bonne qualité en termes de lien personnel et de réactivité)

Mise en œuvre d'une politique partenariale et principe d'égalité

- Principe d'égalité des acteurs à la base du partenariat (Baluteau, 2017)
- Rhétorique égalitaire du discours des porteurs du projet qui occulte les relations de pouvoir entre acteurs
 - Acteurs ayant des liens hiérarchiques avec les porteurs du projet: négociier dans un cadre contraint, voire « *se soumettre* »
 - Acteurs bénéficiant d'une indépendance institutionnelle et financière

Mise en œuvre d'une politique partenariale et principe de complémentarité

- Méconnaissance, discrédit entre filières de formation;
- Rétention d'information et « *droit à l'oubli* » qui pose la question de la responsabilité commune des élèves au système scolaire



En guise de conclusions....

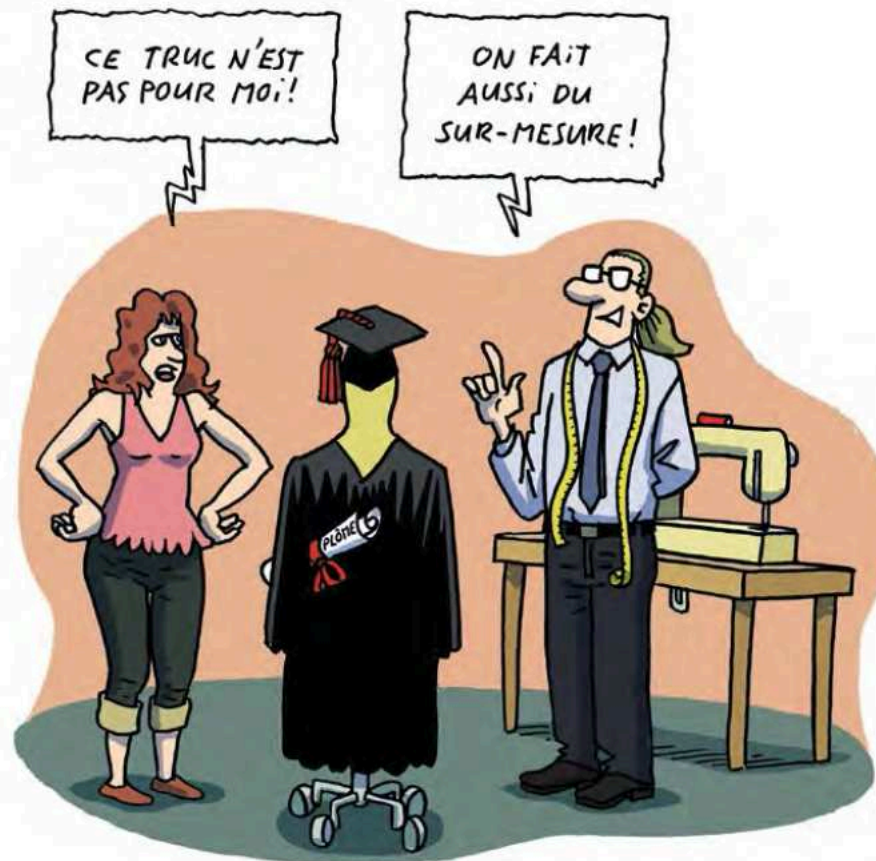
« Processus de traduction » de FO18

est fonction de :

- la conception du décrochage scolaire des acteurs
- de leurs valeurs, positions dans le champ éducatif
- de la gouvernance

FO18, une politique ambitieuse

- Travaille sur le décloisonnement institutionnel et appelle à consolider le partenariat avec des structures externes
- Ce partenariat à construire interroge la forme scolaire



Merci de votre attention